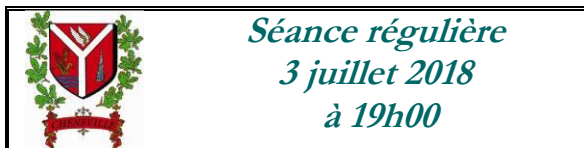


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 3 juillet 2018, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Sylvie Potvin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2018-07-181

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-182

Adoption des procès-verbaux des séances du 4 juin 2018 et du 20 juin 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 20 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois de juin 2018.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2018-07-183

Facturation 9088-9569 Québec inc. – Travaux montée Dumouchel

ATTENDU QUE les travaux sur la montée Dumouchel ont été exécutés par 9088-9569 Québec inc. et il ne reste que le balayage à être exécuté et le scellant à être appliqué;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture de 262 515.00\$, plus les taxes applicables, auquel une retenue de 10%, prévue au contrat, a été enlevée;

ATTENDU QUE l'ingénieure de la MRC, laquelle assure la surveillance des travaux, approuve le décompte progressif des travaux exécutés #1, mais demande quelques travaux de correction de ponceaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 301 826.62\$ taxes incluses;

QUE,

Les travaux soient financés par l'aide financière du Programme AIRRL 2017-334 et payés par le règlement d'emprunt #2017-082.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2018-07-184

Facturation Dufresne Hébert Comeau Avocats - Opinion juridique

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Dufresne Hébert Comeau, Avocats pour l'opinion juridique demandée concernant le titre de propriété de la montée Deschatelets;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 1 516.20 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 1 776.31 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2018-07-185

Demande de branchement à l'aqueduc – Matricule 1683-97-8374

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au matricule 1683-97-8374;

ATTENDU QUE cette installation sera faite en 2018 entre l'entrée d'eau déjà existante et la nouvelle maison qui sera construite;

ATTENDU QUE cette installation sera faite au frais du propriétaire;

ATTENDU QU' une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour le matricule 1683-97-8374 aux frais du demandeur;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, Directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, Maire à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2018-07-186

Autorisation paiement de factures – Pro 4 Saisons

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Pro 4 Saisons pour le balayage des rues du secteur villageois;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 8 200.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 427.95\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2018-07-187

Autorisation paiement de factures – Terre et habitats inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu la première facturation de Terre et habitats inc. pour l'aménagement contre l'érosion sur la berge du ruisseau situé au bout de l'égout pluvial de la rue Pilon/Guillaume;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 5 450.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 266.14\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 03-61030-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2018-07-188

Avis de motion règlement 2018-087 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Normand Bois donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement 2018-087 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2018-07-189

Adoption règlement 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059, entré en vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier ce règlement afin de rendre la modification du règlement de zonage conforme à celui-ci;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 4 juin 2018, le premier projet de règlement numéro 2018-088, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-059;

ATTENDU QUE le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation, sur ce premier projet de règlement, le 26 juin 2018;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 4 juin 2018, l'avis de motion pour le règlement numéro 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le périmètre urbain (PU) de la municipalité est agrandi pour correspondre au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau

ARTICLE 3

L'aire d'affectation « Habitat mixte » est agrandie telle que montrée sur la carte figurant à l'annexe A faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

Les usages autorisés sont ceux déjà autorisés dans l'affectation « Habitat mixte » tels que définis dans le plan d'urbanisme.

ARTICLE 5

Le présent règlement apporte des modifications au règlement 2016-059.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

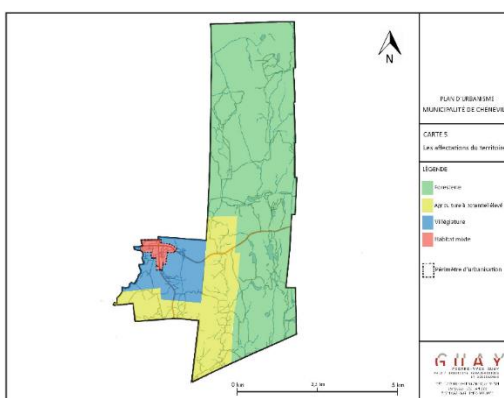
Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

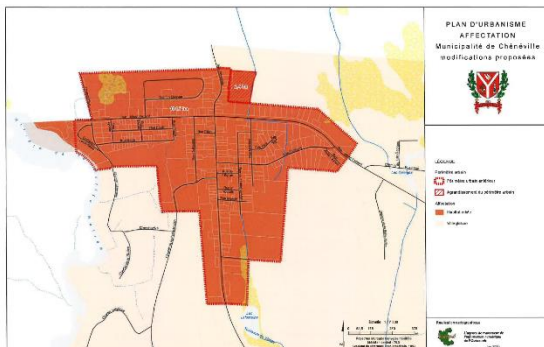
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNEXE A

Plan d'urbanisme - Affectations – Selon règlement 2016-059



Plan d'urbanisme - Affectations, modifié – Selon règlement 2018-088



5.8. 2018-07-190

Avis de motion règlement 2018-089 modifiant le règlement sur les permis et certificats

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Normand Bois donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement 2018-089 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2018-07-191

Octroi de contrat – Auscultation de chaussées – TECQ

ATTENDU QUE pour la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité pour la TECQ, il est nécessaire de faire réaliser l'auscultation des chaussées;

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été fait et le résultat est le suivant, excluant les taxes applicables :

| | |
|------------------------------|------------|
| -SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 3 995.00\$ |
| -Englobe Corporation | 4 550.00\$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la firme SNC-Lavallin GEM Québec inc. au montant de 3 995.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61044-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2018-07-192

Autorisation Anabelle Drew - Pouvoir d'inspection

ATTENDU QUE madame Anabelle Drew a été engagée afin de réaliser les relevés sanitaires dans le cadre du montage de la demande de subvention pour le projet égout;

ATTENDU QUE Mme Drew laisse des notes aux citoyens absents lors de la visite afin de leur demander de prendre rendez-vous avec elle pour qu'elle effectue le relevé sanitaire en leur présence;

ATTENDU QU' il n'est pas obligatoire, pour obtenir une bonne évaluation des installations septiques, que les citoyens soient présents lors de la visite de Mme Drew;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Anabelle Drew à inspecter, dans l'exercice de ses fonctions, les installations septiques des résidences identifiées dans le cadre du mandat qui lui a été confié, aux mêmes conditions que le fonctionnaire désigné selon l'article 7 du règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2018-07-193

Facturation Pro-Ligne

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Pro-Ligne pour les travaux de lignage effectués dans la municipalité;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 3 650.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 4 196.59\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32000-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2018-07-194

Budget supplémentaire – Employés voirie

ATTENDU QU' il y a plusieurs travaux de voirie à faire cet été, en plus des tâches récurrentes;

ATTENDU QU' il y a seulement 2 employés à 35 heures/semaine pour effectuer le tout, puisque le poste de manœuvre municipal n'a pas été comblé, faute d'avoir reçu des candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise un budget supplémentaire de salaire de voirie, jusqu'à 5 heures supplémentaires par semaine par employé pour la saison estivale;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.13. 2018-07-195
Déclaration - Prix de présence congrès ADMQ**

ATTENDU QUE madame Suzanne Prévost, directrice générale de la municipalité a gagné un prix de présence (deux jeux à ressort pour parc d'enfants) lors du congrès de l'ADMQ et désire le remettre à la municipalité;

ATTENDU QUE selon l'article 5.4 de notre Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu est retourné au donateur ou remis à la municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt de la déclaration de madame Suzanne Prévost concernant le prix reçu, d'une valeur de 2 030.00\$;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville remercie madame Prévost pour le don des modules de jeux gagnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.14. 2018-07-196
Autorisation paiement facture – Relevés sanitaires**

ATTENDU QUE nous avons reçu la première facturation d'Écophylle (Anabelle Drew) pour les travaux de relevés sanitaires;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 2 465.00\$ plus les taxes applicables et inclue le relevé sanitaire de 29 résidences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au
montant de 2 834.13\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61010-000 et financée par le
surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.15. 2018-07-197
Demande d'autorisation d'un PIIA – 15, rue Principale**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 15, rue Principale est affecté par le
plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de toiture a été
reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la
demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission
d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans
soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un certificat
d'autorisation au matricule # 1684-82-8648.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.16. 2018-07-198
Demande d'autorisation d'un PIIA – 355, montée Racicot**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 355, montée Racicot est affecté par le
plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de toiture et de
rénovation de balcon a été reçue par l'inspecteur
municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la
demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission
d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans
soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1983-96-9782.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.17. 2018-07-199
Autorisation couper gazon de matricules problématiques**

ATTENDU QUE plusieurs lettres ont été envoyées aux matricules 1683-83-8231, 1683-68-8801, 1783-18-7724, 1783-18-5609 et 1783-18-0666 concernant le gazon très long sur ces terrains, lequel constitue une nuisance selon notre règlement 2017-081;

ATTENDU QU' la *Loi sur les compétences municipales*, articles 42 et 43, spécifie que la municipalité est autorisée à faire des travaux afin de régulariser une situation en infraction, le tout aux frais du propriétaire;

ATTENDU QU' il a été mentionné dans les lettres envoyées que si le gazon n'est pas coupé d'ici une date butoir, les employés municipaux iront le tondre et les frais engendrés seront facturés aux comptes de taxes de ces matricules;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la tonte de ces terrains selon les modalités décrites ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Dépôt du budget révisé 2017 de l'O.M.H

**2018-07-200
Dépôt du budget révisé 2017 de l'O.M.H**

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2017 révisé de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2017 révisé de l'OMH de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de gratuité de salle – MRC de Papineau – Consultation publique

2018-07-201

Demande de gratuité de salle – MRC de Papineau – Consultation publique

ATTENDU QUE la MRC de Papineau tient une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD) et demande une salle sans frais pour y tenir cette assemblée;

ATTENDU QUE cette réunion aura lieu le 13 août 2018 en soirée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la consultation publique de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de prêt de matériel – Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la Paix

2018-07-202

Demande de prêt de matériel – Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la Paix

ATTENDU QUE le Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix aura lieu du 8 au 12 août prochain;

ATTENDU QUE l'organisateur du Festival, Monsieur Mario Legault, désire emprunter le panneau électrique mobile de la municipalité, le câblage électrique (rallonges) et 6 tables bleues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des équipements mentionnés ci-dessus à l'organisation du Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix après vérification de nos besoins à ces dates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de prêt de matériel – Comité des Loisirs de Namur

2018-07-203

Demande de prêt de matériel – Comité des Loisirs de Namur

ATTENDU QUE le Festival des Bûcherons de Namur aura lieu du 29 juin au 8 juillet prochain;

ATTENDU QUE les organisateurs du Festival désirent emprunter une table de ping-pong pour leur tournoi qui se déroulera du 2 au 8 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'une table de ping-pong à l'organisation du Festival des Bûcherons après vérification de nos besoins à ces dates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande d'appui – Municipalité de Lac-Simon – Bannissement des sacs de plastique

Le conseil reçoit la demande d'appui de la Municipalité de Lac-Simon concernant le bannissement des sacs de plastique, mais n'y donnera pas suite.

C-006 Demande d'appui – Club Chéné d'Or/FADOQ

2018-07-204

Demande d'appui - Club Chéné d'Or/FADOQ

ATTENDU QUE le Club Chéné d'Or/FADOQ (Club) contribue à fournir des activités de loisirs et de divertissement aux aînés de notre municipalité;

ATTENDU QUE le Club désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 pour leur projet qui s'intitule « Le mieux-être au service des aînés du Club Chéné d'Or FADOQ »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie le Club Chéné d'Or / FADOQ dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 Demande de salle sans frais – Comité régional troisième âge Papineau

2018-07-205

Demande de salle sans frais – Comité régional troisième âge Papineau

ATTENDU QUE le Comité régional du troisième âge Papineau (CR3A) a mis sur pied en 2016 un Centre de soutien par lequel il offre des groupes de soutien et des formations pour les proches aidants de personnes aînées;

ATTENDU QU' afin de se rapprocher de la population, le CR3A demande une salle sans frais pour offrir gratuitement des rencontres de soutien dans notre municipalité afin de desservir les citoyens de Chénéville et ceux des municipalités environnantes;

ATTENDU QUE ces rencontres auront lieu un mercredi par mois de 10h30 à 16h00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois sans frais pour le CR3A pour l'année 2018 et 2019, selon le calendrier soumis par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-008 Demande de don – Levée de fonds annuelle Coop Santé

Le conseil reçoit la demande de don de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation via leur événement annuel de marche, mais n'y donnera pas suite puisque la municipalité contribue déjà à l'organisme, notamment par le tarif réduit du loyer de leur local et le prêt de salle gratuite pour leurs réunions et formations.

7. VARIA

A) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-05-137

2018-07-206

Modification de la résolution #2018-05-137

ATTENDU QUE la résolution 2018-05-137 dans laquelle le conseil accepte l'offre de services de Madame Anabelle Drew pour le relevé d'environ 240 installations sanitaires dans le cadre du projet égout ;

ATTENDU QU' le nombre d'installations à inspecter a été révisé à la baisse et que des données supplémentaires doivent être recueillies;

ATTENDU QUE madame Drew a fait parvenir une offre de services révisée pour les relevés sanitaires, au même tarif par relevé effectué, mais tenant compte du nombre établi de résidences à inspecter ;

ATTENDU QUE madame Drew a également fait parvenir une offre de services pour la réalisation d'un relevé terrain et la mise en plan, le tout dans le but de produire une carte de niveaux d'élévation de la nappe phréatique et d'installations septiques à divers endroits dans la municipalité au montant de 6 550.00\$, incluant la location des équipements nécessaires aux relevés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les deux offres de services de madame Anabelle Drew dans le cadre du projet égout;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) OFFRE DE SERVICES – ÉTUDE DE FAISABILITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE

2018-07-207

Offre de services – Étude de faisabilité centre communautaire

ATTENDU QUE le conseil aimerait connaître la possibilité de réunir la mairie et le centre communautaire dans un seul bâtiment afin de centraliser les services à ses citoyens;

ATTENDU QUE la firme E3 Experts a fait parvenir une offre de services pour la première phase d'une étude de faisabilité, incluant entre autres la visite du site par un architecte, la mise à jour du plan du site, et un rapport sommaire des résultats avec des recommandations ;

ATTENDU QUE l'offre est au montant de 2 200.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la firme E3 Experts;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61045-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2018-07-208

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 328 à # 10 371 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/06/2018 et dont le total se chiffre à **146 623.84 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **39 250.81 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **185 874.65 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2018-07-209

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2018 au montant total de **25 566.74 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-07-210

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.